

J'AIME MA VILLE, JE LA RESPECTE !

Quels sont les bons gestes
à adopter en hiver ?

Arras sous la neige...

Quoi de plus beau que notre belle ville lorsqu'elle est recouverte d'un manteau blanc ? Vu de chez soi, au chaud, le spectacle est plutôt saisissant et digne d'en faire une carte postale !

Mais une fois à l'extérieur, la neige peut être aussi belle que dangereuse !

Chaque année, dès les premières gelées, les équipes municipales sillonnent les rues avec les sableuses afin de sécuriser les routes. Cette tâche n'appartient pas à la ville seule.

Il est de notre devoir et de notre responsabilité à tous de déblayer nos trottoirs lorsqu'il neige.

RAPPEL DES BONNES PRATIQUES EN HIVER

- * Les propriétaires et les locataires sont tenus de déblayer la neige et de casser la glace sur les trottoirs.
- * La neige et la glace balayées doivent être mises en tas et de manière à ne pas gêner la circulation. Elles ne doivent pas être poussées à l'égout, les tampons de regard et les bouches d'égout devant demeurer libres.
- * En période hivernale, il est interdit de faire couler de l'eau sur la voie publique et sur les endroits où passent les piétons.
- * Quand la circulation est rendue difficile par la neige ou le verglas, les propriétaires et les locataires sont tenus de disperser en quantité suffisante du sel ou du sable sur le trottoir.

Pas vu, pas pris ?


Neige ou pas, on ramasse aussi les crottes de son chien en hiver, sur les trottoirs, dans les parcs et jardins publics. **Si vous ne le faites pas, vous encourez une amende de 68 € (ainsi que les frais inhérents au nettoyage).** Et vous risqueriez de faire plusieurs mécontents lors de la prochaine bataille de boules de neige...

Et n'oubliez pas : TELLMYCITY Prime

l'application mobile des citoyens acteurs de leur ville

Grâce à cette application, vous pourrez rapidement correspondre avec les services de la ville :

- Suivre les actualités et alertes
- Signaler des dysfonctionnements que vous observerez sur le domaine public (vous pourrez suivre l'évolution de vos signalements et leur prise en charge par les services)
- Féliciter les agents de la ville
- Suggérer des idées
- Participer à des consultations publiques

Application gratuite disponible en téléchargement sur l'AppStore  ou Google Play 